

Décision du Président n°2023-01-009
Objet : Avenant n°1 à la Convention d'Occupation
Précaire – M. Nicolas LE BELL – Maison de
l'Entreprise PAIMPOL.

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant la convention d'occupation précaire signée entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Monsieur LE BELL le 27 août 2022 portant sur l'atelier n°11 situé au sein de la Maison de l'Entreprise à PAIMPOL pour une durée de 4 mois et 20 jours à compter du 9 octobre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de préciser par avenant, le terme exact de la convention d'occupation,

Considérant le projet d'avenant annexé aux présentes,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire avec Monsieur LE BELL précitée en date du 27 août 2022 portant sur l'atelier n°11 à la Maison de l'Entreprise, qui fixe le terme de l'occupation au 28 février 2023 sans que le Bailleur ait à donné congé.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le - 9 FEV. 2023

Le Président
Vincent LE MEAUX

